Image not found or type unknown

Dénoncer un contrat de maîtrise d oeuvre

Par **Mialolly**, le **27/04/2023** à **07:15**

Bonjour nous avons signé un contrat de maître d oeuvre le 6 juillet 2022. à ce jour la construction n'a toujours pas commencé.

De plus il nous demande une plus-value de 41000 € pour le gros œuvre.

Ce qui ne rentre pas du tout dans notre budget sachant que nous avons notre crédit débloqué depuis août 2022.

Nous avons eu pas mal de péripéties avec eux notamment refus du permis de construire car il n'avait pas lu le PLU, oublie de nous demander la G1 et donc G2(risque modéré) , et il s'avère que nous devons faire des fondations à 2, 60 et pas 50 cm comme ce qu'ils ont préconisé sur le devis.

Jeudi dernier nous avons une réunion pour qu'il nous présente la plus-value sauf qu'il n'avait pas pris en compte l'étude structure que j'avais envoyé il y a un mois donc de nouveau nous avons perdu du temps et de l'argent car les prix augmentent.

Aujourd'hui nous ne pouvons plus faire notre projet à cause d eux.

Quels sont mes recours et sur quel point juridique puis-je m'appuyer afin de leur faire fermer leur claquer et de partir sans leur devoir quoi que ce soit. (Faute pro, délai raisonnable,...)

Merci d avance

Par **Visiteur**, le **27/04/2023** à **09:00**

BONJOUR !
Svp, pourriez préciser les clauses du contrat en terme de délai et/ou de renonciation ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés